

Intervention de l'APDP au DPO Forum Monaco

Le 24 septembre 2026, la Secrétaire Générale et deux agents du Secrétariat ont participé à la première édition du DPO Forum Monaco qui a réuni au Méridien Beach Plaza, Délégués à la protection des données (DPD), juristes, RSSI, experts en cybersécurité, décideurs IT et acteurs institutionnels autour des évolutions réglementaires, des enjeux liés à l'intelligence artificielle et des défis contemporains de la vie privée à l'ère du numérique.

En effet, suite à l'adoption par la Principauté de la Loi n° 1.565 du 3 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles et face à des cybermenaces toujours plus sophistiquées, les entreprises et institutions de la Place se doivent de renforcer leurs dispositifs de gouvernance, de sécurité et de maîtrise des risques numériques.

C'est ainsi que dans le discours d'ouverture, Madame Lepaulmier a présenté les obligations qui pèsent désormais sur les responsables du traitement de la Principauté (tenue d'un registre des activités de traitement, désignation dans certains cas d'un Délégué à la protection des Données, notification des violations de données, etc.) et les nouveaux droits dont bénéficie toute personne concernée pour garder la maîtrise sur ses données personnelles, ainsi que les pouvoirs renforcés de l'Autorité de protection, notamment dans le domaine des sanctions avec la possibilité d'infliger des amendes.



A ses côtés, le chef de la Division Contrôles et régaliens a évoqué la gestion des demandes de droit d'accès et l'instruction des plaintes au sein de l'APDP avant de mentionner brièvement les problématiques liées à l'IA dans le milieu du travail.

Enfin, un peu plus tard dans la matinée, au cours d'une table ronde intitulée « *La protection des données personnelles en Principauté : cadre légal et application concrète* », la cheffe de la Division Conformité et International a expliqué le rôle d'accompagnement de l'APDP auprès des DPD, notamment par le biais du développement et de la mise à disposition de nombreux outils et documents de mise en conformité. Elle a également rappelé l'importance du dialogue entre l'Autorité de protection et les différents acteurs de la protection des données.

